

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



6 juin 2025

SESSION ORDINAIRE 2024-2025

**PROPOSITION DE MOTION EN CONFLIT D'INTERETS
DE LA CCOMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE**

**relative à la limitation dans le temps
du droit aux allocations de chômage**

Mesdames,
Messieurs,

La commission des Affaires générales et résiduelles, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives a examiné, en sa réunion du 6 juin 2025, la proposition de motion en conflit d'intérêts de la Commission communautaire française relative à la limitation dans le temps du droit aux allocations au chômage.

La commission ayant décidé de faire application de l'article 31.2 du Règlement, il est renvoyé, pour le contenu du rapport oral, au [compte rendu de la séance plénière du 6 juin 2025](#) [CR 15 (2024-2025)].

Ont participé aux travaux : M. Mustapha Akouz, Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Bruno Bauwens, Mme Aurélie Czekalski, M. Francis Dagrín, M. Louis de Clippele, M. Jonathan de Patoul, M. Elhadj Moussa Diallo, Mme Nadia El Yousfi, M. Marc-Jean Ghyssels, M. Jamal Ikazban, Mme Cécile Jodogne, M. Fabian Maingain M. Petya Obolensky, M. Mohamed Ouriaghli (président), Mme Patricia Parga Vega, Mme Farida Tahar et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.